

Communiqué du NPA Loiret 05 mai 2020.

Un pacte régional de collaboration de classe, signé par l'Etat, la Région, quatre syndicats et 35 organisations patronales et professionnelles !

Ce lundi 4 mai, le préfet et le président du conseil régional ont présenté un pacte multipartite "favorisant la reprise économique, la pérennité des entreprises et garantissant la santé des salariés".

Ce pacte régional économique et social, d'union sacrée et de collaboration de classe a été signé par les chambres consulaires, les organisations patronales, les branches professionnelles et quatre syndicats de salariés. (EN PIECE JOINTE)

Il tourne le dos aux intérêts de la classe ouvrière dans son ensemble. C'est une trahison supplémentaire de la part des Organisation se réclamant de la défense des travailleurs/ieuses

Les représentants régionaux CFDT, CFTC, CFE-CGC et Unsa, ont pris la parole, lors d'une audio-conférence, ce lundi matin, pour se féliciter de ce texte commun ("sans dogmatisme et avec pragmatisme"), dont l'initiative revient au Medef Centre-Val de Loire. N'ont donc pas signé la CGT et FO. FO ayant signé avec le patronat de la Métallurgie, voir plus bas !

L'application du pacte est immédiate et fera l'objet d'un suivi tous les vendredis, jusqu'au moins en juin, autour du préfet et du président de la Région.

Cette action arrive à la veille de la reprise du travail, pour de nombreuses entreprises, le 11 mai. La reprise, alors que perdure la pandémie, nécessite une réorganisation du travail (que le préfet, Pierre Pouëssel, prévoit durable), afin de prendre en compte les gestes barrières et la sécurité sanitaire.

« CONCERNANT LA SANTE AU TRAVAIL ET LE DIALOGUE SOCIAL

➤ A veiller à assurer la santé et la sécurité de l'ensemble des acteurs de l'entreprise, salariés, clients, fournisseurs, prestataires extérieurs, agents de l'Etat et des collectivités, employeurs, en mobilisant et coopérant avec les organismes de prévention et particulièrement avec les services de santé au travail, en assurant la promotion des guides élaborés au niveau des branches, et les fiches métiers du ministère du travail » ... **Rien n'est dit sur le droit de retrait des salariéEs en cas de non respect de la santé et la sécurité au travail ni sur qui va contrôler que les mesures de sécurité et sanitaires sont bien appliquées et respectées !**

➤ A agir dans un climat de confiance et de dialogue social renforcé et constructif, **Rien n'est dit sur le droit des salariéEs ni sur les moyens pour stopper des volontés de passer outre les mesures de sécurité !**

CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA REPRISE ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL

➤ A soutenir par leurs actions communes la reprise progressive du travail dans les entreprises en veillant à leur pérennité, **Il ne dépend pas des salariéEs d'organiser la reprise du travail !**

➤ A définir de nouvelles organisations du travail indispensables au regard du respect des règles sanitaires, des contraintes d'activité et de la charge de travail, et en innovant par la mise en oeuvre de formes alternatives de travail telles que le télétravail, **Cette disposition est une carte blanche donnée au patronat pour organiser la production selon son bon vouloir :**

Modification des horaires, augmentation des heures de travail, coupures abusives, augmentation des cadences de travail, suppression des pauses, etc.

Rien sur les instances représentatives et le renforcement de leurs droits, rien sur les salariéEs en particuliers, intérimaires, CDD, licenciements, congés « obligatoires », congés prolongés car enfants non encore scolarisés, etc.

Nécessité de renforcer le « dialogue social » mais pas le pouvoir des salariéEs dans l'entreprise !

Cela passe, ont répété les divers intervenants, par un "dialogue social renforcé, renouvelé et constructif" (sic !). L'Unsa souhaite aussi que des accords soient négociés dans chaque entreprise.

Tout est dit : On va pouvoir « causer » entre gens responsables, « causer », encore « causer », toujours « causer » ! Rien sur des droits nouveaux pour les Représentants du Personnel en particulier UN DROIT DE VETO SUR LES LICENCIEMENTS !

Et l'Unsa voudrait que des accords soient négociés par entreprise alors qu'il y en a des tas où il n'y a même pas de représentation syndicale ou d'élus du personnel dignes de ce nom !

Alors que le chômage partiel sera amené à être prolongé, notamment pour les secteurs toujours fermés (tourisme, restauration, salles de spectacle...) *Mais peut-être dans des conditions moins avantageuses à partir du 2 juin, selon Pierre Garcia, directeur régional de la Direccte, même si cela reste à « négocier ».*

Aujourd'hui, en tout cas, la moitié des entreprises régionales sont fermées et 360.000 salariés sont au chômage partiel. Ces entreprises ont pu aussi bénéficier de prêts garantis par l'Etat (1,3 milliard d'euros dans la région) et du fonds de solidarité (37 millions dans la région, 200 dossiers à l'étude pour le volet II), et de 250 millions d'euros de report de charges.

Selon Dev'up, l'agence économique régionale, 18% des entreprises contactées sont en situation difficile. L'objectif, grâce au dialogue social, est d'éviter que "des secteurs entiers de l'économie" soient "appelés à disparaître" et les "conséquences sociales exorbitantes". **Bref les dégradations des conditions de travail risquent de se multiplier !**

Ont signé les représentants régionaux des organismes suivants : Préfecture de région, Région, Medef, CPME, U2P, Udes, PNSEA, CFDT, CFE-CGC, CFTC, Unsa, Area, Capeb, CGAD, Cnams, CRCC, Croec, FBF, FCD, Fepcso, FFP, FHP, FNTR, FNTV, FPI, France Chimie, FFB, FRTP, Otre, Plastique, Prism'emploi, Syntec, TLF, UIMM, Umih, Unapl, Unicem, UNSFA, CCI, CRMA, CRA.

L'UIMM et les syndicats "mobilisés" pour assurer la reprise de l'industrie régionale "dans des conditions sanitaires irréprochables"

Dans un communiqué commun, l'Union des industries et métiers de la métallurgie Loiret-Touraine et les quatre organisations syndicales du secteur affirment que la priorité sera donnée à la santé de tous. **Mais surtout que la production démarre !**

L'UIMM Loiret-Touraine et quatre organisations syndicales de la métallurgie du Loiret (la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et FO) se mobilisent pour assurer la reprise de l'activité industrielle "dans des conditions sanitaires irréprochables".

Dans un communiqué commun datant du mercredi 29 avril, les cinq organisations, représentant à la fois le patronat et les salariés, "affirment d'une seule voix que la seule priorité est la santé de tous, et donc des salariés des entreprises industrielles du Loiret et de

leurs familles". Tout en rappelant, également, l'importance du secteur industriel pour l'économie du territoire et l'emploi.

"Nous sommes convaincus que c'est par le dialogue social que le maintien ou la reprise des activités pourra se faire", soulignent les signataires, qui invitent à instaurer "une communication régulière avec les salariés sur l'évolution de la situation" et à négocier des accords avec les instances représentatives du personnel.

Pour aider chaque entreprise, un guide des mesures sanitaires adapté aux activités industrielles a été établi, "en s'appuyant sur les dispositions légales et réglementaires et sur l'ensemble des mesures adoptées par les pouvoirs publics." Il est enrichi par des retours d'expérience et échanges de bonnes d'entreprises qui ont maintenu leur activité.

Le NPA du Loiret considère que les Organisations Syndicales (sauf la CGT qui a refusé de s'acoquiner avec l'Etat et les patrons. La FSU et Solidaires étant considérés comme non représentatifs ?) se sont soumis au bon vouloir du patronat sans aucune contrepartie allant dans le sens d'un renforcement du pouvoir des travailleurs dans l'entreprise, de leur capacité à mettre un véto sur tout licenciement ainsi que sur les futures attaques contre les conditions de travail, salaire, temps de travail, attribution des congés et RTT dans l'entreprise !

Les forces réactionnaires n'ont même pas garanti le maintien des allocations de chômage partiel au delà du mois de Mai ni la prise en compte des loyers des salariés privés de ressource alors que les millions d'Euros sont distribués aux entreprises "en difficulté" ! Ce pacte qui soit disant garanti la santé des salariés fait l'impasse sur le manque criant de protections dans des secteurs importants. Il oblitère totalement le secteur hospitalier qui sort exténué d'une crise sanitaire qu'il a porté à bout de bras. Il ne suffit pas de faire applaudir les soignantEs tous les soirs à 20h mais de planifier dores et déjà ET DE LE DIRE quand auront lieu les embauches attendues, les salaires augmentés, les lits et les unités de soins ré-ouverts !

AVEC EUX C'EST SÛR LE MONDE D'APRES SERA LE MÊME OU PIRE QU'AVANT ! NOS VIES VALENT PLUS QUE LEURS PROFITS !